



CAP ASSISTANCE VISA

NUMÉRO DE POLICE 22 43 708

PLAFOND DES FRAIS MÉDICAUX 90 000 €



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS
ASSISTANCE AUX PERSONNES	
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels
Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport
Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport
Prolongation de séjour à l'hôtel	Frais d'hôtel 50 € / jour, Maxi 5 jours
Frais hôteliers	Frais d'hôtel 50 € / jour, Maxi 5 jours
Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation à l'étranger	90 000 € par personne et maxi 400 000 € par événement
Franchise par dossier frais médicaux	50 €
Soins dentaires d'urgence	150 € par personne
Transport du corps en cas de décès	Frais réels
• Rapatriement du corps	1 000 € par dossier
• Frais funéraires nécessaires au transport	
Retour prématuré	Titre de transport 10 000 € par personne maximum
Paiement des frais de recherche ou de secours	2 000 € par personne 4 000 € par événement
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
Avance des frais médicaux	Dans les limites de la garantie Remboursement complémentaire des frais médicaux
Avance de fonds à l'étranger	1 500 € par personne
Transmission de message à l'étranger	Frais réels
Assistance juridique à l'étranger	Frais réels
• Paiement d'honoraires	1 000 € par dossier
• Avance de la caution pénale	5 000 € par dossier

PRISE D'EFFET DES GARANTIES

Assistance : le jour du départ prévu

EXPIRATION DES GARANTIES

Assistance : le jour du retour prévu

Les garanties sont applicables pendant la durée de validité de votre visa avec un maximum correspondant à la durée sélectionnée lors de votre souscription au contrat et figurant sur votre certificat d'adhésion.